COMITÉ DRÔME ARDÈCHE DE BASKET BALL
NOVALPARC – 2 place Edmond Regnault
26000 VALENCE
04 75 78 13 75

secretariat@dromeardechebasketball.org
https://www.basket2607.com/

La Passion en Grand…

OUVERTURE DU COMITE	Lundi	De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
	Mardi à Vendredi	De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES	Lundi	De 14h00 à 18h30
	Mardi à jeudi	De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
	Vendredi	De 09h30 à 12h00

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 30

Lundi 13 février 2023

Infos Générales	Page 02
Trésorerie	Page 04
Compétitions	Page 08
Officiels	Page 11
Règlements	Page 13
Qualifications	Page 14
Rubrique « Vos Evènements »	Page 15
Infos clubs	Page 16
ZOOM	Page 18
Courriers	Page 19

Annexe

ANNEXE 01 Modèle de feuille OTM

MEMBRES PRESENTS :	
Mmes	BLANC - BROLIRON
Mrs	ARHANCET - RIBET

INFOS GÉNÉRALES

Ce samedi 11 février s'est déroulée la 3ème journée de notre championnat 3x3.
Malheureusement une seule catégorie a pu être représentée : les U13M

Nous avons pu compter sur la présence de 5 équipes pour animer cet après-midi autour du 3x3

Drôme Ardèche basketball tient à remercier les équipes de Portes les Valence, Aubenas et St Péray d'avoir joué le jeu pour cette journée U13M

Par ailleurs, nous présentons nos excuses aux équipes disponibles mais qui n'ont pas pu effectuer la journée faute de participants dans leur catégorie (**U13F** : Mercurol **U15M** : Tain Tournon **U18** : Valence Bourg et **senior** : Châteauneuf et Montélimar.

Mention spéciale à nos arbitres : Clémentine SADZOUTE, Manon BACHELET et Lucie BLACHIER.

Sans oublier Myriam ROZERON, Jean Claude JUNIQUE et Thomas CLARY du club de Châteauneuf pour l'accueil chaleureux réservé aux participants.

Prochain rendez-vous le 8-9 avril 2023.

U13	MATCH 1	MATCH 2	MATCH 3	MATCH 4	Total	
PORTES 1	2	2	2	2	**8**	1
PORTES 2	1	2	2	2	**7**	2
AUBENAS	2	2	1	1	**6**	3
PORTES 3	1	1	1	2	**5**	4
ST PERAY	1	1	1	1	**4**	5

Suspension des mesures liées au Covid-19

Thématique :	☐Présidence ☐Administration et Finances ☐Haut Niveau ☐Formation & Emploi ☐Marque	☐ Clubs, Jeunesse & Territoires ☐Compétitions & Vivre Ensemble ☒Affaires juridiques et Institutionnelles ☐3x3
Destinataires :	☐Comités ☐Ligues ☐Ligues et Comités	☒Ligues, Comités et Clubs ☐CTS
Nombre de pièces jointes : /		
☒Information ☐Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Suspension de l'application du **Titre Spécifique Covid-19** et du **Protocole entrainement et compétition sport professionnel** pour la suite de la saison 2022/2023.
- Maintien de certaines dispositions règlementaires favorables

Depuis le 1er février 2023, plusieurs changements gouvernementaux sont intervenus concernant les mesures restrictives liées à l'épidémie de Covid-19 :

- Fin de l'isolement systématique pour les personnes testées positives au COVID-19 ;
- Fin des tests de dépistage pour les personnes cas contact asymptomatiques ;
- Fin du dispositif dérogatoire de prise en charge des arrêts maladies par l'assurance maladie liés au COVID-19 ;
- Fin du contact tracing par l'assurance maladie visant à rechercher les cas contacts ;

Le gouvernement recommande cependant de poursuivre les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter les contacts avec les personnes fragiles.

Consécutivement à la fin des mesures restrictives, **le Bureau Fédéral, réuni les 3 et 8 février 2023,** a décidé, pour la fin de la saison sportive, de suspendre l'application du :

- Titre Spécifique Covid-19,
- Protocole entraînement et compétition sport professionnel (LFB).

➔ **En conséquence : fin des procédures de reports de rencontres sportives, *a priori* et *a posteriori*, justifiées par une absence liée au Covid-19**

Toutefois, à titre dérogatoire, **certaines dispositions règlementaires favorables aux clubs** sont maintenues jusqu'au 30 juin 2023 :

- Pour tous les joueurs qui viendraient compléter l'effectif en cours de saison, il est admis la possibilité d'effectuer une régularisation relative à la signature de la Charte d'Engagements dans un délai de 48 heures après la rencontre ;
- Les pénalités prévues dans les Règlements Sportifs Particuliers concernant le non-respect du nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de marque ne seront pas appliquées ;
- Dans les cas où l'entraîneur est testé positif à la COVID-19 à la date prévue de la rencontre, il est possible de procéder au remplacement de manière temporaire conformément au Statut du Technicien en vigueur.

Contact : E-mail : Info.covid19@ffbb.com

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Juriste	Stéphanie PIOGER 2ème Vice-Présidente en charge des affaires juridiques et institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2023-02-10 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI Suspension des mesures Covid-19	

TRÉSORERIE

APPEL 5ème ACOMPTE – SAISON 2022-2023

Ci-après l'appel du 5ème acompte pour la saison 2022-2023.

Merci d'adresser au comité vos réglements, de préférence par virement au plus tard le :

Mardi 28 février 2023

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font 3 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10 % sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1er mars 2023.

Les acomptes clubs seront réactualisés tous les mois en fonction de l'état des licences de chaque club.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

CLUBS	Montant
AUBENAS	2 000,00 €
BOURG DE PEAGE	2 450,00 €
CHAVANAY	200,00 €
CREST SAILLANS	2 100,00 €
EPINOUZE	700,00 €
GENISSIEUX ROMANS	1 950,00 €
GUILHERAND GRANGES	1 300,00 €
HAUTERIVES	600,00 €

JARCIEU	55,00 €
LARGENTIERE VAL DE LIGNE	290,00 €
LA VOULTE	1 600,00 €
LE TEIL	1 800,00 €
MANTAILLE	1400,00 €
MONTELIER	850,00 €
MONTELIMAR	2 100,00 €
NYONS	1000,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	720,00 €
PIERRELATTE	1550,00 €
ROIFFIEUX	300,00 €
ST VALLIER	3 700,00 €
SAVASSE	60,00 €
TAIN TOURNON	2 000,00 €
VALENCE BOURG	3 500,00 €
VANAU	1 000,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	800,00 €

APPEL 5ème ACOMPTE – CAISSE DES OFFICIELS
SAISON 2022-2023

Ci-après l'appel du 5ème acompte pour la saison 2022-2023 de la caisse des officiels

Merci d'adresser au comité vos réglements, de préférence par virement au plus tard le :

Mardi 28 février 2023

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font 3 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10 % sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1er mars 2023.

Les acomptes de la caisse des officiels seront réactualisés tous les mois en fonction des désignations de chaque club.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

CLUBS	Montant
AUBENAS	60,00 €
BOURG DE PEAGE	220,00 €
CHAVANAY	50,00 €
CREST SAILLANS	200,00 €
GENISSIEUX ROMANS	200,00 €
GUILHERAND GRANGES	50,00 €
HAUTERIVES	110,00 €
LE TEIL	150,00 €
MANTAILLE	75,00 €

MONTELIER	90,00 €
MONTELIMAR	50,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	40,00 €
PIERRELATTE	80,00 €
ST PIERRE DE BŒUF	20,00 €
ST VALLIER	300,00 €
TAIN TOURNON	100,00 €
VANAU	50,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	40,00 €

COMPÉTITIONS

Pour rappel, toutes les rencontres (JEUNES et SENIORS) devront être jouées avant le 30 avril 2023.

Aucune dérogation ne sera acceptée pour le week-end du 6-7 mai, date des demi-finales des championnats.

Pour toute rencontre non jouée à la date du 30 avril, les deux équipes concernées seront déclarées FORFAIT avec les pénalités correspondantes.

ANNULATION MODIFICATION 5 MAJEURS

Les modifications suivantes parues dans le BH 29 n'ont pas lieu d'être puisque les équipes ne sont pas au même niveau.

U13F : Rhodia 1 D2 et Rhodia 2 D3

U13F : IE- BCNA 1 D1 et BCNA 3 D3 (pas d'autre équipe de la CTC en D3)

U13M : St Paul 1 D2 et St Paul 2 D3.

RHODIA 2 - DFU13-3 Poule B		
AJIB Maïssa	remplace	ORDEK Sedef

BASKET CLUB NORD ARDECHE 2 - DFU13-3 Poule C		
CHAZOT Clémence	remplace	HIM Lou

ST PAUL 3 CHÂTEAUX - DMU13-2-P2 Poule B		
CHAP Axel	remplace	RICHERT William

TIRAGE COUPES DRÔME-ARDÈCHE 1/2 (18-19 février 2023)

SERRIERES	COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE			
samedi 13h00	ST MARCEL LES ANNONAY		ENT ST VALLIER-ECLASSAN	
	COUPE DROME ARDECHE ERIC MICOUD U13 MASCULINE			
samedi 15h00	RHODIA 1		ECLASSAN	
	COUPE DROME ARDECHE LAURA MONTEIL U18 FEMININE			
samedi 17h00	RHODIA		IE-BC NORD ARDECHE 1	
	COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE			
samedi 19h00	SERRIERES 1 (DF2)		HAUTERIVES (DF2)	
	COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE			
samedi 21h00	SERRIERES (PRM)		MANTAILLE 3 (DM2)	+ 7

SERRIERES	COUPE DROME ARDECHE LAURE SAVASTA U13 FEMININE			
dimanche 10h30	VERNOSC DAVEZIEUX		CHATEAUNEUF SUR ISERE	
	COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE			
dimanche 13h30	VERNOSC DAVEZIEUX		CREST 1	
	COUPE DROME ARDECHE ARLETTE BROS U15 FEMININE			
dimanche 15h30	EN-ANDANCE-BCNA		VERNOSC DAVEZIEUX	

BEAUMONT	COUPE DROME ARDECHE ERIC MICOUD U13 MASCULINE			
samedi 13h00	GENISSIEUX ROMANS		ANNEYRON	
	COUPE DROME ARDECHE LAURA MONTEIL U18 FEMININE			
samedi 15h00	GENISSIEUX ROMANS		CHOMERAC 1	
	COUPE DROME ARDECHE ARLETTE BROS U15 FEMININE			
samedi 17h00	PORTES LES VALENCE		CHATEAUNEUF SUR ISERE	
	COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE			
samedi 19h00	ST PERAY 1 (PRM)		CHATEAUNEUF/ISERE 1 (DM2)	+ 7
	COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE			
samedi 21h00	MERCUROL (DF2)		LE TEIL (DF2)	

BEAUMONT	COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE			
dimanche 10h30	PIEGROS		RHODIA 1	
	COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE			
dimanche 13h30	RHODIA		AUBENAS 1	
	COUPE DROME ARDECHE LAURE SAVASTA U13 FEMININE			
dimanche 15h30	ST SORLIN 1		AUBENAS	

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différentiation suffisante, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle mentionnée en premier sur la convocation officielle considérée comme équipe recevante (cf. Article 20 Règlements sportifs des championnats Drôme Ardèche 2022-2023).

Chaque club doit fournir un OTM ayant l'habitude d'officier aussi bien à l'e-marque qu'au chronomètre.

L'équipe recevant A (la 1ère nommée) aura en charge le chronomètre, l'équipe visiteuse B aura en charge l'e-marque (cf. Article 27 Règlements sportifs des championnats Drôme Ardèche 2022-2023).

Chaque équipe devra présenter sa liste de joueurs avec nom, prénom, numéros de licence et de maillot 45 minutes avant le début de la rencontre en même temps que les licences.

AMENDE

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
ST PERAY	108	PRF-P2 Poule A	25/02/23	Demande de dérogation hors délai	10,00 €

OFFICIELS

Formation arbitre départemental et école d'arbitrage

Dimanche 12 février a eu lieu le stage des arbitres départementaux et l'école d'arbitrage du Comité Drôme Ardèche en collaboration avec le club de Montélier et sa ville que nous remercions pour la mise à disposition de leur installation.
Ont participé à ce stage, 14 stagiaires de l'école d'arbitrage ainsi que 22 arbitres départementaux.

Les arbitres confirmés ont pu travailler sur la bonne gestion de la communication (à l'aide de support vidéo et mise en situation), remobiliser leurs connaissances sur les jugements des différentes fautes et des différents critères les définissants.

Les arbitres en formation ont travaillé sur la gestuelle de l'arbitre, des séquences vidéo, et mises en situation sur le terrain.

Pour finir les 2 groupes se sont prêtés à un Kahoot afin de mobiliser et mettre en application les notions abordées lors de cette journée.

La CDO remercie chaleureusement Pierre Landy (arbitre Jeep Elite de notre Comité), Fred SIVATTE (membre de la CRO et Observateur national), ainsi que Mr BOUSELOUGUIA Radouane, VUARNIER Christian, PENCHE Charles et FILAMBEAU Claude pour leurs investissements et leurs encadrements lors de cette journée.

ABSENCE STAGE – 12 février 2023 – Amende

Suite aux dispositions financières 2022-2023, est amendable toute absence sans justificatif valable.

FACTURATION STAGE ARBITRES	
Péréquation entre tous les clubs du Comité (prix du stage divisé par le nombre de clubs)	
Facturation de la journée de stage	50,00 €
Absence à un stage sans motif valable à l'appréciation de commission (lorsque l'arbitre reste sous le contrôle de son club, et que ce même club garde contact avec l'officiel) - (Arrêt ou mutation de l'officiel sans possibilité de forcer un officiel à faire le stage - pas d'amende)	100,00 €
Retard à un stage (> à 20 minutes)	30,00 €
Stage de rattrapage	50,00 €
Stage incomplet sans justificatif valable	50,00 €

VALENCE BOURG DESMOLIERES Justine 100 Euros

Cette amende sera imputée sur la facture financière du club.

Article 25 - DÉROGATION

Toute demande de dérogation devra parvenir au comité via la plateforme FBI au moins 21 jours avant la date prévue.

Les clubs doivent répondre à toute demande au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

La Commission des compétitions examinera les cas particuliers qui lui seront soumis. Elle a seule qualité pour modifier l'horaire et la date de la rencontre.

En toute hypothèse, la Commission des compétitions délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

Toute demande de dérogation concernant la PRM et la PRF doit être **obligatoirement** motivée

Article 8 - ENVOI DE LA FEUILLE DE MARQUE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

L'e-Marque doit être envoyée au plus tard le dimanche soir (jusqu'à minuit).

En cas de feuilles de marque papier, ces dernières doivent être scannées (recto, verso) et envoyées au comité le dimanche avant minuit à **: sportive@dromeardechebasketball.org**

Le club recevant devra s'assurer que le résultat est rentré sur FBI au plus tard le dimanche soir (minuit).

En cas de feuille papier ou de non fonctionnement de l'envoi de l'e-Marque, les associations sportives, ayant au moins une équipe en championnat départemental, doivent faire parvenir les feuilles de marque de leurs équipes en Championnat de France et/ou en Championnat régional (Seniors et jeunes) à la Commission des Compétitions départemental par mail au plus tard le dimanche soir :

- Fichier PDF ;
- Double de la feuille de marque papier (recto, verso) ;

Photocopie lisible de la feuille de marque papier (recto, verso)

QUALIFICATIONS

DERNIER RAPPEL – LICENCE DÉQUALIFIÉE :

Ci-après la liste des licenciés qui sont déqualifiés en raison d'un certificat médical non conforme.

Merci de bien vouloir vous rapprocher de ces derniers afin de régulariser la situation.

Attention : vous engagez votre responsabilité si vous décidez de les faire jouer.

Clubs	Nom – Prénom	N° Licence	Motif du refus de qualification	Information complémentaire
MONTELIER	LANTHEAUME Victor	BC075533	Photo non conforme	Non fourni depuis le 18/11
GENISSIEUX ROMANS	GAILLARD Catherine	JH818949	Certificat médical : Badminton	

Certaines des licences ci-dessous ne sont pas à jour depuis longtemps.

Nous vous demandons vraiment d'insister auprès des entraineurs ou licenciés afin de faire le nécessaire au plus vite.

RAPPEL LICENCES LOISIRS

Nous vous rappelons que la licence Loisir n'est valable qu'à partir de U19 à séniors.

Cependant nous contastons que certains clubs ont une section loisir jeune, merci de vous assurer que les licences de vos jeunes de moins de 19 ans soient bien en OC (joueur) et « non en adhérent au club »

Article 413 – Conditions d'obtention de l'extension Joueur Loisir

L'extension Joueur Loisir peut être délivrée, entre-le 01/07 et le 30/06, à tout joueur U19 et plus souhaitant pratiquer exclusivement du Basket Loisir.

Elle permet l'accès aux offres de pratique suivantes :

- Basket Loisir 5x5 ;
- Basket Loisir 3x3 ;

Elle permet également à son titulaire de participer à tout OPEN START 3x3

RUBRIQUE – VOS ÉVÈNEMENTS

INFOS CLUBS

CONCOURS DE BELOTE
VENDREDI 17 FÉVRIER
20 H
SALLE DES FETES DE LA VOULTE SUR RHÔNE
LVS
20 EUROS PAR ÉQUIPE / 4 PARTIES DE 12 MAINES

SUPER LOTO DU
LVS BASKET
SAMEDI 18 FÉVRIER
SALLE DES FÊTES
LA VOULTE SUR RHÔNE
18H
UN VOYAGE
VALEUR 1000€ DESTINATION AU CHOIX
UNE ENCEINTE BLUETOOTH
UNE TABLETTE
CAFETIÈRE TASSIMO
VALISE A OUTILS
MAILLOT DE L'EQUIPE DE FRANCE DE BASKET
BONS D'ACHATS
ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS...
VENEZ NOMBREUX !
Sandwichs - patisseries - buvette
Carton 2€50

RÔLE DU DÉLÉGUÉ DE CLUB (anciennement Responsable de salle)

Le club recevant devra, sous l'autorité du président du club, mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club.
Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

Il devra figurer sur la feuille de match au titre de « délégué de club » avant le début de la rencontre, afin que celle-ci se passe dans les meilleures conditions possibles.

La mission numéro 1 du délégué de club est la sécurité des arbitres (avant, pendant et après la rencontre).

1. Avant la rencontre

Le délégué de club se met en relation avec les équipes participantes, les arbitres, dès leur arrivée afin de se faire connaître et de les accompagner aux vestiaires.
Il doit s'assurer que le matériel nécessaire soit à disposition : ordinateur pour l'E-Marque, plaquettes, chrono…et que les personnes de la table (marqueur et chronométreur : 3 personnes maxi) soient présentes. En cas d'incident au cours de la rencontre, elles doivent être capables de remplir un rapport si nécessaire.

2. Pendant la rencontre

Le délégué de club doit être présent, durant toute la rencontre, à proximité de la table de marque pour être en relation avec les arbitres.

Il doit être **NEUTRE** et **OBJECTIF** en toutes circonstances, il se doit d'être exemplaire. Attention si ce n'est pas le cas, les arbitres pourront soumettre un rapport qui sera envoyé aux instances concernées ou demander à remplacer le délégué au cours de la rencontre.
Il pourra être amené à calmer un public trop contestataire : **rôle de médiateur arbitres/public**, et éventuellement, si des personnes deviennent insultantes ou irrespectueuse envers les joueurs ou les arbitres, à **calmer l'environnement** (sur demande explicite des arbitres).
Attention, si le délégué de club ne fait pas le nécessaire pour rétablir l'ordre, celui-ci pourra être soumis à un rapport par les arbitres.
Le délégué de club est chargé de la protection des arbitres. Il doit prêter une attention particulière aux jeunes officiels, afin de les soutenir dans leur tâche. Il se doit d'être attentif au comportement des joueurs, des entraineurs et du public.

3. Après la rencontre

Il doit s'assurer, jusqu'à la sortie des arbitres, qu'il n'y ait pas d'incident (vestiaires, buvette…).
Il pourra être amené à rédiger un rapport suite aux incidents de la rencontre.

COURRIERS

FFBB

NOTE EFFBB

- 2023-02-09-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-5000EQPTS-SUITES-VISIO - BARRAUD Catherine
- 2023-02-09-NOTE-LR-CD-6-DAJI-Equipements-des-joueurs - BARRAUD Catherine
- 2023-02-10-NOTE-LR-CD-CLUBS-6-DAJI-Suspension-des-mesures-Covid-19 - BARRAUD Catherine
- 2023-02-10-NOTE-LR-CD-Récompenses-fédérales-Saison-2022-2023 - BARRAUD Catherine
- 2023-02-10-NOTE-LR-CD-2-PFE-OFFICIELS-Pré-sélection-Marqueurs-3x3-J.O.-2024 - BARRAUD Catherine
- 2023-02-14-NOTE-COMITES-5-CFJ-RAPPEL-Inscription-Séminaire-des-dirigeants-MiniBasket-2023 - BARRAUD Catherine
- 2023-02-14 NOTE LR CD Suites Séminaire Dirigeants VFIN - BARRAUD Catherine
- 2023-02-15-NOTE-LR-CD-CLUBS-5-CF5x5-Places-Réservées-en-Nationale-3-(Saison-2023-2024) - BARRAUD Catherine
- 2023-02-14-NOTE-LR-CD-Suites-Séminaire-Dirigeants-VFIN - DUMAS Léa

LIGUE

- Bulletin Officiel Ligue AURA – Saison 2022-2023 – n°25 – Transmis au Comité Directeur

COMITÉS

HAUTE SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 29. Transmis au Président, Compétitions, Technique, officiel et CT
SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 26. Transmis au Président, Compétitions, Technique, officiel et CT
ISERE	Bulletin hebdomadaire n°30. Transmis au Président, Compétitions, Technique, officiel et CT

NOS PARTENAIRES

LA DRÔME

CNDS Le sport pour tous
Centre National pour le Développement du Sport

ardèche LE DEPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DDCS Drôme et DDCSPP Ardèche

COMPTOIR DU CARRELAGE

17 avenue de Provence - 26320 St Marcel lès Valence
04 75 58 84 15
www.comptoirducarrelage.fr

Charles & Alice

Restaurant Marocain
Mamounia
depuis 1996
À Valence

VISION UNIK
Opticien Visagiste

Rémy VINCENT
5, Place de la République
26000 VALENCE
www.vision-unik.com
valence@vision-unik.com
Le sens de la différence

meilleurtaux.com
NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS
MEILLEURTAUX VALENCE
211 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE
Tél : 04 28 38 00 72
valence@meilleurtaux.com

Crédit Mutuel

Fea
Formation Emploi Avenir

CAISSE D'EPARGNE

Afin d'éviter les erreurs et de faciliter le travail des OTM vous trouverez ci-joint le modèle de feuille à donner à vos entraîneurs qui la rempliront et la remettront avec les licences à la table de marque.

Nom de l'équipe : _____

N° informatique : | A | R | A | 2 | 6 | 0 | 7 | | | | Couleur : _____

Licences					
AS–C1 C2-T	D–R N	RH–RN–OE BC-VT	Numéro	Noms et prénoms des joueurs	N°
				Entraineur :	
				Entraineur adjoint :	

Comité Drôme-Ardèche de Basketball
NOVALPARC - 2 Place Edmond Regnault - Chemin des Huguenots - 26000 VALENCE
Tél : 04.75.78.13.75 – Mail : secretariat@dromeardechebasketball.org
Site : www.basket2607.com